

**tout ce que
le CAS il fait
pour moi**

page 4 et 5

**déontologie
poil au
rififi**

page 7

**mini
mini
mini**

mini-page 8

RENTREE DE LA
PROTESTATION
SOCIALE

LA BOURSE REAGIT

**EPA mais
méfiez-vous
bon sang !**

page 6



une adhésion à la CGT ?
deux actionnaires qui vont mal digérer !

l'édito

Eté chaud, rentrée bouillante !

L'été a été chaud. Brûlant, même ! Il a rappelé, en quelques successions de catastrophes, les conséquences graves du capitalisme sur le climat et sur l'humanité : les incendies, les ouragans, la sécheresse généralisée...

Il a vu également la multiplication de lois ou décrets de régression sociale sans précédent, avec des attaques contre l'assurance-chômage, la Sécu, l'indécence du démantèlement des urgences, et plus particulièrement, pour les fonctionnaires territoriaux, l'adoption de la loi de « réforme » de la Fonction publique. Ce sont les droits fondamentaux des citoyens et des usagers qui sont remis en cause par le dogme libéral de Macron, qui va bien plus loin que ses prédécesseurs, et achève la privatisation de pans entiers de notre société. Et pendant ce temps, on assistait à la cynique mise en scène du G7 à Biarritz.

A la MEL, l'été fut l'occasion de signer la nouvelle convention du CAS, à laquelle la CGT a particulièrement contribué. Ce fut aussi l'occasion de faire sourire les collègues avec notre CGT Infos « spécial été » et de dire tout haut ce que tout le monde, à la MEL, pense tout bas. Bref, l'été a été chaud ! La rentrée sera bouillante. Les luttes sont nombreuses. Elles ne s'opposent pas, bien au contraire : elles s'additionnent et convergent. Les finances publiques, la RATP, les retraités, les professions libérales, les pompiers, les urgentistes... La CGT a cette faculté de construire des mobilisations massives qui mettent les gouvernements en difficulté.

De nombreuses dates sont légitimes en cette rentrée sociale. Les 20 et 27 septembre pour le climat ; le 21 pour la paix... Face aux dérives dictatoriales de Macron, le mouvement social peut paraître difficile et incertain. Mais n'oublions pas que les grandes révoltes surviennent quand on ne les attend pas forcément ! Quand le mécontentement se généralise et se transforme en colère, il n'y a plus loin pour que la colère devienne révolte.

Nous appelons donc l'ensemble des collègues à participer à la journée de mobilisation nationale interprofessionnelle du 24 septembre sur les retraites, les salaires et le pouvoir d'achat. Pour ce qui nous concerne cette date sera également centrée sur la loi de « transformation » de la Fonction publique, et notamment le temps de travail. A cette occasion nous vous proposons de venir échanger et débattre avec nous de ces enjeux nationaux et de leurs déclinaisons à la MEL, lors d'une heure d'information syndicale le même jour, en salle du Patio C, de 13h00 à 14h00.

Rappelons que 80 % des articles contenus dans cette loi sans précédent d'éradication du statut de la Fonction publique sont applicables au 1^{er} janvier 2020. Le temps nous est désormais compté pour faire reculer le gouvernement et ses mesures régressives sans précédent !

Frédéric Parisot
Secrétaire Général



**« Ils idolâtrèrent tout,
mais ne respectent
rien. »**

*Sebastian,
dans Lala Land*

l'agenda

- > **Vendredis 20 et 27 septembre :** marches pour le climat, 14h00, Lille, Grand Place
- > **Samedi 21 septembre :** marche internationale pour la paix et le climat, 14h00, Lille, Grand Place
- > **Mardi 24 septembre :** heure d'information syndicale, 13h – 14h00, Salle du Patio C
- > **Mardi 24 septembre :** manifestation régionale sur les retraites, les salaires et le pouvoir d'achat
14h30, Lille, Porte de Paris
- > **Lundi 30 septembre :** réunion RH-OS sur l'exercice des droits syndicaux, 14h – 16h00, Salle des conférences
- > **Mardi 1^{er} octobre :** Comité technique, 09h – 12h00, Salles du Patio A, B et C
- > **Lundi 7 octobre :** Commission formation, 10h – 12h00, Salle 1337
- > **Mardi 15 octobre :** Comité technique, 09h – 12h00, Salles du Patio A, B et C



Welcome to THE syndicat !

Il a osé !

Interview de Martin PASERO, juriste à la MEL, qui s'est récemment syndiqué chez nous.

CGT Infos : Martin, bonjour à toi. Peux-tu te présenter brièvement ?

Je suis juriste de formation et suis spécialisé en droit public des affaires. Après plusieurs CDD effectués dans d'autres collectivités, j'ai été recruté à la MEL il y a deux ans en tant que conseiller juridique à la direction de la Commande publique.

Pourquoi t'es-tu syndiqué ? Pour quelles raisons as-tu choisi la CGT ?

Mes parents étaient engagés syndicalement. J'ai donc baigné dans un environnement qui m'a transmis les valeurs de l'intérêt collectif, de l'engagement bénévole et de la justice sociale. C'est donc tout naturellement que je me suis tourné vers des études orientées vers le service public... et que je me suis syndiqué depuis peu.

J'ai choisi de me syndiquer à la CGT car elle défend un modèle de société qui correspond aux valeurs qui m'habitent et ne s'enferme pas dans la lutte d'intérêts



catégoriels.

Plus particulièrement j'ai choisi la CGT MEL pour soutenir le travail de terrain effectué par ses militants au quotidien et qui sont en première ligne pour porter

la parole de nos collègues. J'ai pu noter à mon arrivée la qualité des moyens que le syndicat met en œuvre pour communiquer avec les agents de la MEL, notamment le CGT Infos.

Qu'est-ce que tu attends de ton syndicat ?

J'attends de mon organisation qu'elle continue de défendre le projet de société et les revendications fondamentales qui sont les siennes, comme la défense des services publics ou le passage aux 32 heures.

J'attends également qu'elle continue d'innover et de se réinventer afin de pouvoir trouver des solutions aux nouvelles formes que prend actuellement l'économie de marché, et les conséquences que cette transformation engendre (ubérisation du travail, etc.)

Bienvenue chez toi, Martin !

propos recueillis par

Vincent Kaleba



Un nouvel espoir

Un nouveau souffle pour votre Comité d'Action Sociale !

Lors des élections au conseil d'administration du CAS de février 2018, vous avez fait confiance à la CGT. Après ces élections, nous avons mis en place une nouvelle équipe dirigeante associant la liste d'union. Depuis lors, nous travaillons collectivement à améliorer l'offre de services du CAS.

Lors de la campagne pour les élections, nous avons mis en avant 5 mesures-phare :

- > L'organisation de permanences et de livraisons sur les sites extérieurs,
- > Un CAS plus connecté, avec la mise en place de la commande / paiement en ligne,
- > L'adaptation de notre offre vacances (chèques vacances, remboursement vacances, ...),
- > Le développement d'une offre gratuite facilitant l'accès aux équipements sportifs et culturels de la MEL,
- > La prise en compte des enjeux écologiques.

Depuis notre élection, voici les actions que nous avons mises en œuvre :

Une meilleure desserte des sites extérieurs

Le Comité d'action sociale a relancé un cycle de permanences sur les sites extérieurs depuis le mois de juin 2019. Les permanences seront systématisées dès le mois de septembre, et organisées à dates fixes le matin.

Afin d'améliorer l'organisation de ces permanences, nous avons mis en place et diffusé un bon de commande permettant de commander de la billetterie en amont de la permanence. Nous ouvrons également la possibilité d'un envoi par voie postale (après paiement) de cette billetterie. Les permanences organisées en juin nous ont permis de mieux mesurer les besoins exprimés par les agents :

- > le CAS va se doter d'un terminal de paiement électronique portable afin d'accepter le paiement CB lors des permanences,
- > le CAS va signer une conven-

tion avec la salle de sport Keep Cool qui permettra aux agents de bénéficier d'un tarif CE. Cette enseigne dispose de plusieurs salles sur la métropole (2 salles proches de Biotopie, une salle à Lomme, une salle à Roncq-Neuville). En revanche, nos démarches en direction de Basic Fit n'ont pas abouti, cette enseigne ne proposant pas de tarifs CE.

Ces permanences associeront ponctuellement les assistantes sociales de la MEL et permettront de répondre à toutes les

dans les négociations de la nouvelle convention entre le CAS et la MEL, qui a été signée récemment,

> lancé une newsletter en juillet 2019. Cette newsletter vise à mieux organiser notre communication en direction des agents et à limiter le nombre d'envoi de courriels. Evidemment, sa mise en place nécessitera un temps de transition. Pour l'avenir, la nouvelle version du logiciel du CAS devrait nous permettre de proposer un véritable portail web avec des fonctionnalités de commande et de paiement en ligne, d'inscriptions en ligne...

Une offre vacances plus accessible et solidaire

L'adaptation de notre offre vacances constituait un des engagements majeurs de notre liste. Nous l'avons portée avec l'ensemble du bureau du CAS, dans le cadre des négociations de la nouvelle convention entre la MEL et le CAS. Nous avons signé la convention le 10 septembre 2019. Cette convention augmente les moyens du CAS dédiés aux chèques vacances de +116 000€. Nous avons collectivement fait le choix de concentrer l'augmentation de la participation du CAS sur les 4 premières tranches de quotient familial. Les nouveaux moyens dégagés nous permettront de continuer à revaloriser cette prestation dont bénéficient plus de 1000 agents de la MEL. Concernant le remboursement vacances, dont bénéficient environ 500 agents, nous avons fait le choix d'y aller par petites touches, compte tenu des engagements déjà pris sur le chèque

vacances.

Nous avons ainsi :

- > référencé deux partenaires supplémentaires : la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) et Ecla-ts,
 - > étendu le référencement d'Aquatour et de Marmara à toutes les agences de ces enseignes et non plus à une seule agence,
 - > assoupli les critères de remboursement des personnes en situation de handicap.
- Nous avons fait le choix d'adhérer à l'association Ecla-ts, qui est une associa-



questions des agents sur l'action sociale employeur et CAS.

Un CAS connecté

Le projet de CAS connecté est piloté par le Vice-Président à la Communication, Matthieu DELECROIX.

Avec Matthieu, nous avons :

- > mis en place un numéro d'appel unique, le 7272,
- > lancé un questionnaire à destination des agents sur l'offre du CAS. Ce questionnaire a constitué un point d'appui certain



l'empire contre-attaque !

tion inter-CE basée à Villeneuve d'Ascq. L'adhésion à Eclats nous permet de faire :

- > bénéficier les agents de week-end et de séjours mutualisés : week-end au Futuroscope, week-end à Amsterdam, sortie à Nausicaa + char à voile, sortie au Marché d'Aix la Chapelle en Décembre...
- > compléter notre offre de billetterie (Futuroscope, Puy du Fou, Zein Hamam...)
- > bénéficier les ménages défavorisés de la Bourse Solidarité Vacances (lancement des inscriptions en 2020),
- > proposer la carte



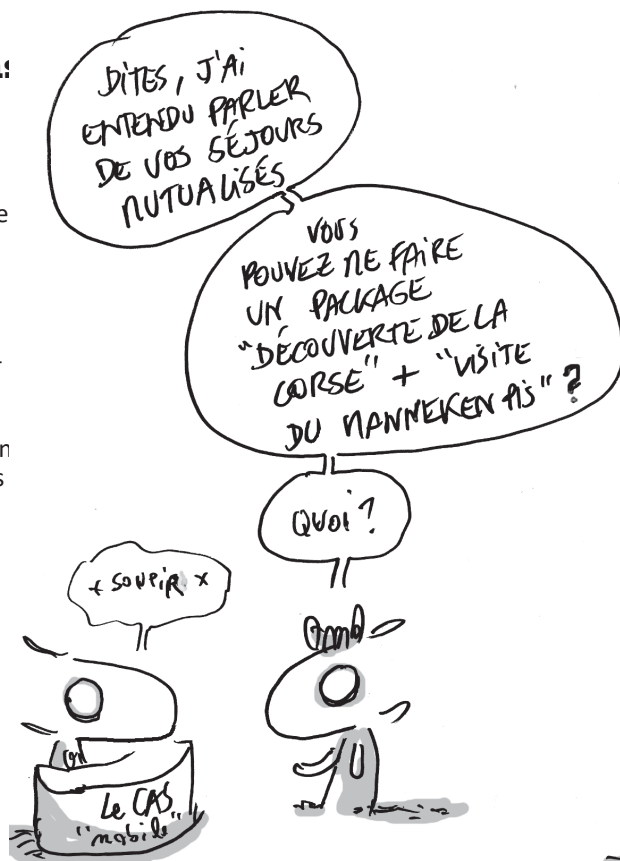
Qu'il s'agisse de notre adhésion à la plateforme Tipimi, de l'instauration de la gratuité des conférences et de l'opération « Les midis, c'est gratuit ! » durant l'été 2019, nous avons mis en place toute une série d'actions en ce sens.

Un CAS engagé dans la transition écologique

Nous avons souhaité engager le CAS dans la transition écologique. Nous portons cet engagement à plusieurs niveaux en :

- > proposant de nouvelles pratiques dans une démarche zéro déchet : adhésion à Tipimi, organisation d'un Repair Café,
- > organisant des conférences apportant des clés de compréhension des changements climatiques (conférence animée par Hervé KEMPF),
- > réorientant nos achats vers le bio, notamment pour les colis des retraités et des médaillés...

Sébastien Polveche
Président du Comité d'action sociale



N'oubliez pas l'AG !

Cette année, l'Assemblée générale du CAS se déroulera au Stadium Nord de Villeneuve d'Ascq.

Il s'agit d'un moment important dans la vie de notre association, qui garantit son fonctionnement démocratique.

INFOS
Save the date



LE COMITÉ D'ACTION SOCIALE
vous invite à son
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

vendredi 27 septembre 2019
à partir de 9h



Stadium Lille Métropole

Avenue de la Châtellenie - 59650 Villeneuve d'Ascq

Un bus sera mis à disposition au départ de la Mel

Alors, dès 9h00, venez donner votre avis sur les orientations de votre Comité et profiter des nombreuses animations qui vous seront proposées !

Vos élu.es CEG au CAS



Loisirs à un tarif avantageux, notamment pour les saisonniers de l'ENM et les retraités de la MEL (10 € pour un ménage au lieu de 36 €).

Le développement d'une offre gratuite

Nous avons développé une gamme d'activités gratuites, dans le but de favoriser l'accès de tous aux loisirs et à la détente.

parce que non c'est non !



EPA 2019 : la charrue avant les bœufs !

Lors des EPA 2018, l'occasion nous était donnée de contester nos classifications RIFSEEP, au moyen d'une case à cocher. Des centaines de collègues ont contesté leur classification en la cochant et, pour chacun d'entre eux, un rapport circonstancié a dû être fait par l'encadrant direct ou « direct manager ». C'était il y a un peu moins d'un an.

Aujourd'hui, nous sommes en septembre 2019 et une campagne de communication nous informe que la période des EPA 2019 est commencée. Pourtant, les centaines d'agents ayant eu le « bénéfice » d'un rapport circonstancié sont encore en attente d'une décision de l'Administration les concernant ! Seront-ils, oui ou non, considérés pour leur vrai métier ? Seront-ils re-classifiés ou auront-ils la confirmation de la non-reconnaissance de leur métier ? La question reste posée, tandis que la campagne des EPA avance... comment réagir lors de l'EPA 2019 quand les objectifs fixés ne correspondront qu'à l'erreur

de classification RIFSEEP décidée en juillet 2018 par l'Administration ?

Notre mot-clé pour y répondre est : « repousser » ! Repoussez votre EPA en exigeant une réponse de l'Administration quant à la contestation de votre classification ! Aucun EPA ne saurait avoir lieu avant cette réponse ! Comment accepter des objectifs sans cela ? Il faut que la démarche de révision de votre classification soit achevée !

Notre deuxième mot-clé pour y répondre est : « contester ». Nous relayons, en effet, auprès de l'Administration les revendications individuelles de collègues

qui contestent le contenu de leur fiche de poste et attendent des précisions de la part de l'Administration.

Et enfin, dernier mot-clé pour y répondre : « contactez-nous ». Venez nous rencontrer si vous avez coché la case « pas d'accord » sur votre EPA 2018 et qu'aucun rapport circonstancié n'a été fait par votre encadrant direct à l'époque ! L'Administration n'est plus à quelques dizaines de rapports circonstanciés près.

Vos élu.es CGT au CAP

En route vers la privatisation généralisée !

La Loi de « transformation » de la Fonction publique décryptée.

Le 6 août 2019 la loi de « transformation » de la Fonction publique a été adoptée. Avec cette loi, le cadre est posé pour enfin se débarrasser des fonctionnaires et de leur statut qui empoisonne la vie des néolibéraux.

Au-delà du fond, dont nous détaillerons quelques-uns des 95 articles ci-après, la méthode est plus que discutable : le calendrier de mise en œuvre des dispositions s'étale jusque 2022. Surtout, les vraies transformations annoncées se feront par ordonnances et décret d'application (Vive la démocratie !) et seront applicables dès janvier 2020 pour la plupart d'entre elles !

La fin du statut des fonctionnaires

Parmi les dispositions les plus inquiétantes il y a tout d'abord l'ouverture tous azimuts aux situations permettant le recours à un contractuel. Il sera désormais possible d'embaucher un contractuel sur des emplois permanents de catégorie B et C. Pour l'heure cette disposition ne concerne que les communes de moins de 1 000 habitants et les intercommunalités de moins de 15 000 habitants, mais il suffirait de bouger les curseurs dans un futur texte pour que l'ensemble des postes permanents soient éligibles... Bye bye les fonctionnaires ! Pour éviter que ces contractuels

puissent aspirer à devenir fonctionnaire le texte prévoit également que l'employeur ne soit plus obligé de recruter en qualité de stagiaire de la Fonction publique un contractuel qui serait parvenu à obtenir un concours... ! Dommage tu y étais

lement par l'employeur et ce même dans le cas où le projet ne serait arrivé à terme.

Au boulot, les privilégiés !

Le texte met également fin à cette dérogation qui permettait aux fonctionnaires de

ne travailler que 1 536 heures par an. Dès 2020 nous devrons travailler 1 607 heures. A l'heure où l'Administration vous propose de faire votre semaine de travail sur 4,5 jours ou les deux semaines sur 9 jours, pensez à bien calculer votre futur volume horaire quotidien.

Des syndicats, d'accord, mais pas de contre-pouvoir

Afin de « promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace »

comme le stipule le titre I du texte, les compétences de la Commission Administrative Paritaire seront restreintes. Celles-ci n'émettront plus d'avis en matière de changement d'affectation, de changement de résidence ni sur les questions liées à l'avancement de grade et à la promotion interne. Si vous comptiez sur vos représentants syndicaux pour vous défendre, profitez-en donc dès maintenant !

Suite lors de l'HIS du 24 septembre.

Paquito



presque !

Et puisque cela prendrait trop de temps de faire comprendre à l'opinion publique qu'un salarié de droit privé est préférable à un fonctionnaire, le gouvernement en profite pour créer les contrats de projet. Il s'agit de pouvoir embaucher un contractuel dans un cadre temporel limité à la réalisation d'un projet. Qu'est-ce qu'un projet ? Le texte ne le dit pas alors un petit peu d'imagination devrait suffire à requalifier des postes permanents en postes « projet ». Soulignons par ailleurs que le contrat peut être rompu unilatéra-



des règles pour mieux s'EPA-nouir ? je suis EPA-té !

Anticorruption et exemplarité Chiche !

Alors que l'actualité met en exergue l'importance du statut du fonctionnaire et notre évaluation annuelle, nous vous proposons de nous poser quelques instants sur la probité chère à notre Etablissement et à notre engagement d'agent au service du public.

La MEL s'est récemment dotée d'une mission relative à la lutte contre la corruption au sein du pôle « Médiation, Déontologie et Ethique » ! Un plan d'action et la mise en œuvre de la norme dédiée ISO 37001 seraient même actuellement dans les tuyaux pour donner corps à cette « mission ».

En dépit d'un été chahuté par l'actualité judiciaire et de la période électorale à venir, nous sommes tout à fait disposés, à la CGT MEL, à continuer de travailler sur ce sujet, mais à condition que cela se traduise par l'exemplarité de nos responsables et l'accompagnement

réel nos collègues !

Or, dans les EPA 2018, le volet N°8, intitulé « probité, cumul d'activités et conflits d'intérêts », a surtout donné l'impression à bon nombre d'entre nous que l'exemplarité était, en premier lieu, destinée aux agents « lambda », voire que ces nouvelles questions avaient pour but de créer un écran de fumée pour occulter les difficultés de notre exécutif !

Soyons professionnels et constructifs comme à notre habitude ! Pour 2019, l'EPA mettra-t-il en avant le rôle de protection de notre établissement et d'exemplarité de nos responsables ? Comment l'EPA traduira-t-il les suites concrètes de la campagne EPA 2018 ?

Nous avons fait le choix de servir nos concitoyens, sans contrepartie. Pour cela nous avons des repères collectifs statutaires qui, de plus en plus, s'effritent au profit des

logiques individuelles.

Confrontés à des situations litigieuses, l'écrasante majorité d'entre nous réagit avec sens des responsabilités. Oui, nous pouvons être fiers d'être fonctionnaires comme le rappelait une récente campagne nationale de la CGT ! Dans les cas les plus délicats, nous restons à votre écoute et vous proposerons des solutions, au-delà des outils en ligne mis à disposition par l'Administration. C'est également le cas pour la campagne des EPA.

N'hésitez donc pas, notre porte vous est grande ouverte !

*Un fonctionnaire **syndiqué**
et animé par le sens du
service public*



ils ont oublié le mini-papier toilettes...

Changement d'échelle

L'autre jour je discutais avec un collègue haut placé qui a régulièrement de grandes idées. Alors qu'on discutait de la petitesse des surfaces de bureau à Biotaupé, il m'a envoyé une volée de solutions aussi surprenantes qu'intelligentes.

« Et les rames de papier ? » que je lui disais.

« Changement d'échelle ! On passe tous au format A5 mon ami ! »

Que répondre à tant de spontanéité ? La solution était là, sous mes yeux ébahis !



Et je réalisais d'un coup le gain de surface disponible sur les bureaux via un format de papier normalisé mais néanmoins pratique... le format A5 !

Conscient de la mine de solutions enfouies au fin fond de son fertile cerveau, je renchérisais à bâtons rompus : « Et les fournitures de bureau genre stylos, calculatrices et règles ? On les pose où ? ».



« Regarde-moi ça petit bêta ! ». Et le voilà sortant de la poche de son veston le nécessaire complet du parfait agent



de bureau... un porte-clés dernier cri. Mini stylo, mini calculatrice et mini règle



s'imposaient à mes yeux ébaubis.

« Et les traceurs ? »

« Là aussi j'ai la solution mon ami ! ».

Le revoilà me la montrant tout sourire sur son mini smartphone. « Et hop ! Voici l'HP mini A5 ! Le must en la matière ! ».



Je décidai de couper court à l'afflux de grandes idées en retournant m'isoler dans mon gigantesque bureau de 12m². C'est là, en observant mon plan de travail grandeur nature et mon armoire à dossiers, que j'ai attrapé honte.

J'avais honte à l'heure où des millions de Chinois se contentent de vivre dans des box de 2 m² avec cuisine incorporée et couchage intercalé. Qui étais-je pour oser réclamer un bureau respectant la norme AFNOR ? J'ai donc décidé de tout faire, quitte à me plier en quatre, pour m'adapter au design minimaliste de mon futur mini bureau à Biotaupé.

Thierry De Vendt

